

# **Programmes des examens professionnels pour l'accès aux grades spécifiques de la Direction Générale des Douanes**

## **1/ Programmes de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur divisionnaire**

### **A/- Epreuve écrite d'admissibilité**

#### **1.- culture générale**

- la mondialisation ;
- l'économie de marché ;
- le partenariat ;
- l'éthique professionnelle ;
- l'Etat de droit et de la bonne gouvernance ;
- la protection de l'environnement ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la promotion des exportations hors hydrocarbures ;
- la politique de l'emploi en Algérie ;
- la politique économique de Algérie ;
- le nouvel ordre mondial ;
- les organisations économiques régionales et internationales ;
- les institutions financières internationales ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- la zone libre échange et le développement ;

### **2. Technique douanière**

- l'organisation et les missions de l'administration des douanes ;
- la coopérative douanière ;
- les zones franches ;
- les procédures de dédouanement ;
- les facilitations douanières ;
- le tarif et la fiscalité douanière ;
- la valeur en douane ;
- les régimes douaniers économiques ;
- les techniques de contrôles ;
- la lutte contre la fraude et la contrebande ;
- la lutte contre le trafic des stupéfiants ;
- le contentieux douanier ;
- la gestion des recettes douanières ;
- la gestion des services des brigades des douanes ;

### **3.- Finances publiques**

- les règles et principes d'élaboration du budget de l'état ;
- le budget de fonctionnement et le budget d'équipement ;
- la loi de finances annuelle et complémentaire ;
- les recettes et les dépenses publiques ;
- l'exécution du budget de l'état ;
- l'ordonnateur et le comptable public ;
- la politique budgétaire ;
- les régimes fiscaux ;
- le code des marchés publics ;
- le contrôle des finances publiques ;

### **4.- Langue étrangère (Français – Anglais)**

- Etude de texte (suivie de question) ;

### **B- Epreuve orale d'admission**

Elle consiste en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme de l'examen.

## **2 / Programmes de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal**

### **A/- Epreuve écrite d'admissibilité**

#### **1.- culture générale**

- la mondialisation ;
- l'économie de marché ;
- le partenariat ;
- l'éthique professionnelle ;
- l'Etat de droit et de la bonne gouvernance ;
- la protection de l'environnement ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la promotion des exportations hors hydrocarbures ;
- la politique de l'emploi en Algérie ;
- la politique économique de Algérie ;
- le nouvel ordre mondial ;
- la problématique de l'habitat en Algérie ;
- les organisations non gouvernementales ;
- les ressources naturelles en Algérie ;
- les organisations économiques régionales et internationales ;
- les institutions financières internationales ;
- zone libre échange et le développement ;

## 2. Technique douanière

- l'organisation et les missions de l'administration des douanes ;
- la coopérative douanière ;
- les zones franches ;
- les procédures de dédouanement ;
- les facilitations douanières ;
- le tarif et la fiscalité douanière ;
- la valeur en douane ;
- les régimes douaniers économiques ;
- les techniques de contrôles ;
- la lutte contre la fraude et la contrebande ;
- la lutte contre le trafic des stupéfiants ;
- le contentieux douanier ;
- la gestion des recettes douanières ;
- la gestion des services des brigades des douanes ;

## 3.- Finances publiques

- les règles et principes d'élaboration du budget de l'état ;
- le budget de fonctionnement et le budget d'équipement ;
- la loi de finances annuelle et complémentaire ;
- les recettes et les dépenses publiques ;
- l'exécution du budget de l'état ;
- l'ordonnateur et le comptable public ;
- la politique budgétaire ;
- les régimes fiscaux ;
- le code des marchés publics ;
- le contrôle des finances publiques ;

## 4.- Langue étrangère (Français – Anglais)

- Etude de texte (suivie de question) ;

## B.- Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme de l'examen.

### **3 / Programmes de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'officier de contrôle.**

#### **A/- Epreuve écrite d'admissibilité**

##### **1.- culture générale**

- la mondialisation ;
- l'économie de marché;
- le partenariat ;
- l'éthique professionnelle;
- l'Etat de droit et de la bonne gouvernance ;
- la protection de l'environnement ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la promotion des exportations hors hydrocarbures ;
- la politique économique de Algérie ;
- le nouvel ordre mondial ;
- les organisations économiques régionales et internationales ;
- les institutions politiques en Algérie;
- les institutions financières internationales ;

##### **2. Technique douanière**

- l'organisation et les missions de l'administration des douanes ;
- les procédures de dédouanement ;
- les facilitations douanières ;
- le tarif et la fiscalité douanière ;
- la valeur en douane ;
- les régimes douaniers économiques ;
- les techniques de contrôles ;
- la lutte contre la fraude et la contrebande ;
- la lutte contre le trafic des stupéfiants ;
- le contentieux douanier ;
- la gestion des recettes douanières ;
- la gestion des services des brigades des douanes ;

##### **3.- Finances publiques**

- les règles et principes d'élaboration du budget de l'état ;
- le budget de fonctionnement et le budget d'équipement ;
- la loi de finances annuelle et complémentaire ;
- les recettes et les dépenses publiques ;
- l'exécution du budget de l'état ;
- l'ordonnateur et le comptable public ;
- la politique budgétaire ;
- les régimes fiscaux ;
- le code des marchés publics ;
- le contrôle des finances publiques ;

#### 4.- Langue étrangère (Français – Anglais)

- Etude de texte (suivie de question) ;

#### B.- Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme de l'examen.

### **4 / Programmes de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'officier des brigades.**

#### **A/- Epreuve écrite d'admissibilité**

##### 1.- culture générale

- La Révolution algérienne
- L'économie de marché
- Les réformes économiques en Algérie
- L'éthique professionnelle
- Les richesses naturelles en Algérie
- La protection de l'environnement
- Le problème de l'emploi en Algérie
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- La promotion des exportations hors hydrocarbure
- La politique économique en Algérie

##### 2 . – Techniques douanières

- L'organisation et les missions de l'administration des douanes
- les procédures de dédouanement
- le tarif et la fiscalité douanière
- la valeur en douane
- les régimes douaniers économiques
- les techniques de contrôle
- la lutte contre la fraude et la contrebande
- la lutte contre le trafic des stupéfiants
- le contentieux douaniers
- la gestion des recettes douanières
- la gestion des services des brigades des douanes

##### 3.- Rédaction Administrative :

- les règles de la rédaction administrative
- la rédaction d'un document ou d'une correspondance administratif
- la note de service
- le compte rendu
- le procès verbal
- la rédaction des textes réglementaires
- le décret
- l'arrêté

- l'instruction
- la circulaire

B.- Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme de l'examen .

## **5 / Programmes de l'examen professionnel pour l'accès au grade des brigadiers**

### **A/- Epreuve écrite d'admissibilité**

1.- culture générale

- La Révolution algérienne
- L'économie de marché
- Les richesses naturelles en Algérie
- La protection de l'environnement
- Le problème de l'emploi en Algérie
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- le système éducatif en Algérie

2 . – Techniques douanières

- L'organisation et les missions de l'administration des douanes
  - les procédures de dédouanement
  - le tarif et la fiscalité douanière
  - la valeur en douane
  - les régimes douaniers économiques
  - les techniques de contrôle
  - la lutte contre la fraude et la contrebande
  - la lutte contre le trafic des stupéfiants
  - le contentieux douaniers
  - la gestion des services des brigades des douanes

B.- Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme de l'examen.